

# **METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE**

## **NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE**

### **Approbation de la mise à jour des tarifs relatifs aux prestations de collecte et de propreté**

Par délibération du 28 mars 2011, il a été approuvée la détermination de tarifs visant à facturer la mise à disposition de dispositifs de collecte et de traitement des déchets recyclables lors de manifestations.

Par délibération du 18 juillet 2014, il a été approuvée la détermination de tarifs visant à facturer les prestations générées ou demandées par les usagers en matière de collecte de déchets et/ou de propreté des voies.

Dans le cadre de la réorganisation du pôle propreté du Conseil de Territoire Marseille Provence, les missions liées à la collecte sélective ont toutes été transférées à la Direction de la Propreté et du Cadre de Vie.

Par conséquent, il convient :

- d'une part de regrouper toutes les prestations liées à la collecte et à la propreté dans une même base de tarification en y incluant les prestations de collecte sélective
- d'autre part, d'actualiser ces tarifs et d'y appliquer une formule de révision annuelle, sans qu'il soit nécessaire de délibérer chaque année sur de nouveaux tarifs.